

# Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-RFPI-PVI-20-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

## **RFPI - Plus-values immobilières - Base d'imposition**

---

### **Positionnement du document dans le plan :**

[RFPI - Revenus fonciers et profits du patrimoine immobilier](#)

[Plus-values de cession d'immeubles ou de droits relatifs à un immeuble](#)

[Titre 2 : Plus-values immobilières - base d'imposition](#)

### **1**

Il convient en premier lieu de calculer la plus-value brute (Chapitre 1, [BOI-RFPI-PVI-20-10](#)) avant de calculer la plus-value imposable (Chapitre 2, [BOI-RFPI-PVI-20-20](#)).